

Séance ordinaire du 9 janvier 2012

Procès-verbal



01 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 janvier

2012, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseiller district #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseillère district #5

Monsieur Yves Gingras, conseiller district #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2012-01-01) - Adoption de l'ordre du jour

2 - Adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour. Les sujets suivants sont ajoutés, au point 12.2 nomination du chef pompier et au point 13 période de questions des contribuables.

Il est proposé par la conseillère Adréanne Giasson d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2012-01-02) - Adoption du procès-verbal

3 - Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et

reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, les copies des procès-verbaux des séances ordinaires du 7 novembre et 5 décembre 2011 et des deux séances extraordinaires du 19 décembre 2011, dont la séance d'adoption du budget 2012.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'approuver l'ensemble des procès-verbaux mentionnés ci-dessus, tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - Adoption des règlements

4 - Adoption des règlements

04.01 (2012-01-03) - Adoption du règlement numéro 345-12-11

4.1 - Adoption du règlement numéro 345-12-11

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2011;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise
aux membres le 5 janvier 2012;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la mairesse Sylvie Fortin Graham, a mentionnée l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Gingras et résolu unanimement:

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 345-12-11 intitulé «Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2012et les conditions de perception», tel que présenté et que la mairesse et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient et sont autorisées a signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 - Administration et législation

5 - Administration et législation

05.01 (2012-01-04) - Inscription formation

5.1 - Inscription formation

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'inscription de la directrice générale à la formation sur la rédaction des procès verbaux donnée par l'ADMQ au coût de 262.03 \$ taxes incluses. Poste budgétaire 02 13000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.02 (2012-01-05) - Offre de services professionnels- Lavery

5.2 - Offre de services professionnels-Lavery

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de réitérer l'offre de services professionnels de la firme d'avocat Lavery pour l'année 2012. Le service de type première ligne comprend l'accès téléphonique illimité pour des questions administratives, la vérification légale des procès verbaux et une rencontre annuelle d'une durée de trois heures avec les membres du conseil, la directrice générale et l'inspecteur. Pour une somme de 1 000 \$ plus taxes et déboursés, le montant sera pris au poste budgétaire 02 19000 412.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.03 (2012-01-06) - Re conduite des divisions des districts électoraux

5.3- Re conduite des divisions des districts électoraux

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de demander à Commission de représentation électorale du Québec la reconduite des divisions des districts électoraux, puisqu'ils respectent les conditions requises, en vue des élections municipales de 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.04 (2012-01-07) - Achat relieur pour procès verbaux

5.4-Achat relieur pour procès verbaux

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de procéder à l'achat d'un relieur ainsi que des pages pour les procès verbaux, offert par le Groupe CCL. Le montant de 766.53 \$ plus taxes sera pris à même le poste budgétaire 02 13000 670.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.05 (2012-01-08) - Adhésion ADMQ

5.5- Adhésion ADMQ

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de procéder à l'inscription de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour un total de 590 \$ plus taxes au poste budgétaire 02 13000 494.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.06 (2012-01-09) - Adhésion Québec municipal

5.6- Adhésion Québec municipal

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de renouveler l'inscription à la revue et aux services de Québec municipal pour l'année 2012, pour la somme de 569.62 \$ taxes incluses. Le total sera pris au poste budgétaire 02 13000 341.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.07 (2012-01-10) - Facture Weblex design inc.

5.7- Facture Weblex Design inc

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter la facture de Weblex Design inc pour la licence annuelle du logiciel des procès verbaux ainsi que pour les services reliés au site Web de la municipalité, au montant de 4 270.40\$ plus taxes au poste budgétaire 02 13000 527.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 - Voirie aqueduc et égout

6- Voirie aqueduc et égout

06.01 (2012-01-11) - Décision d'abandon du projet de développement Boulay Rang des Pointes

6.1- Décision d'abandon du projet de développement Boulay Rang des Pointes

ATTENDU QUE la municipalité et M. Denis Boulay ont signé le 2 juin 2011 un protocole d'entente concernant le projet de développement résidentiel Boulay;

ATTENDU QUE les travaux devaient se réaliser avant le printemps 2012, mais initialement débiter à l'été 2011;

ATTENDU QUE la municipalité a été dans l'impossibilité de débiter les travaux à l'été 2011, faute d'autorisation requise pour son règlement d'emprunt.

La municipalité et le promoteur se sont d'abord entendu à l'effet que les travaux devaient débiter dès le printemps 2012;

ATTENDU QU'un autre projet, le Développement Jovina, a été présenté à la municipalité subséquemment au Développement Boulay. Le Développement Jovina était situé au nord de la rue Principale et comprenait les services d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE les travaux municipaux étaient alors susceptibles de toucher plusieurs résidents du Rang des Pointes et que la municipalité considérait important de les rencontrer afin de les informer ;

ATTENDU QU'UNE première rencontre d'information a eu lieu le 5 octobre 2011 avec les résidents touchés par les futurs travaux et que ceux-ci ont demandé à la municipalité d'évaluer les coûts et la faisabilité d'y installer le service des égouts;

ATTENDU QUE la municipalité a évalué la demande des citoyens à l'aide de ses ingénieurs, qui ont conclu à la faisabilité de l'ouvrage. La municipalité a alors décidé de requérir du promoteur du Développement Boulay qu'il participe à l'installation du service d'égout dans son projet, comme bénéficiaire, tel que stipulé au Règlement 338-07-11 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

ATTENDU QUE le promoteur n'avait pas l'intérêt financier de participer à la mise en place du système d'égout et qu'il a annoncé l'abandon de son projet au motif que ces modifications lui avaient fait perdre des ventes ;

EN CONSÉQUENCE des coûts prohibitifs des travaux municipaux sans l'inclusion du Développement Boulay, la municipalité a décidé de ne pas offrir aux citoyens du Rang des Pointes la possibilité de bénéficier du service d'égout et d'abandonner les travaux d'égout du Rang des Pointes, proposé par le conseiller Rosaire Lemay.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.02 (2012-01-12) - Adhésion du directeur des travaux publics à la COMBEQ

6.2- Adhésion du directeur des travaux publics à la COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de renouveler l'adhésion du directeur des travaux publics à la COMBEQ, la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec pour un total de 265 \$ plus taxes, montant pris au poste budgétaire 02 32000 494.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.03 (2012-01-13) - Résolution aux fins de la déclaration (article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement)

6.3- Résolution aux fins de la déclaration (article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement)

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser Mme Isabelle Paré directrice générale et secrétaire trésorière à être désignée au nom de la municipalité de Saint-Agapit et à signer la Déclaration du demandeur ou du titulaire selon l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - Urbanisme

7- Urbanisme

07.01 (2012-01-14) - Amendement résolution 2011-09-409- Vente terrain Raby et Mayrand

7.1- Amendement résolution 2011-09-409- Vente terrain Raby et Mayrand

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu d'amender la résolution numéro 2011-09-409 puisque cette dernière était incomplète.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit procède à la vente du lot 4 622 579 qui est d'une superficie de 441.1 mètres carrés pour un montant d'achat évalué à 1659 \$. L'acheteur de ce lot est Mme Carole St-Pierre, domicilié au 1203, rue Charest à Saint-Agapit.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit procède à la vente du lot 4 622 580 qui est d'une superficie de 570.5 mètres carrés, ce qui représente un montant d'achat évalué à 2357.90 \$. Il faut ajouter un montant de 141.09\$ \$ pour les frais d'arpentage qui ont été assumés par la municipalité et que celle-ci doit payer au Groupe Giroux. Pour un total de : 2498.99 \$. Les acheteurs de ce lot sont M. Martin Raby et Mme Jocelyne Côté, domiciliés au 1201 rue Charest, Saint-Agapit.

EN CONSÉQUENCE Mme Sylvie Fortin Graham mairesse et Mme Isabelle Paré directrice générale et secrétaire trésorière sont autorisées à signer tous documents relatifs à la vente

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.02 (2012-01-15) - Inscription à l'Association québécoise d'urbanisme

7.2- Inscription à l'Association québécoise d'urbanisme

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder à l'inscription de M. Régis Boucher à l'Association québécoise d'urbanisme pour un montant de 114.98 \$ taxes incluses au poste budgétaire 02 61000 494.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08 - Loisirs

8- Loisirs

08.01 (2012-01-16) - Achat certificat cadeau Bi-Sports pour le Festival d'hiver

8.1 -Achat certificat cadeau Bi-Sports pour le Festival d'hiver

ATTENDU QUE la municipalité en collaboration avec les Lions organiseront le tout premier festival d'hiver durant la fin de semaine du 10 mars prochain; ATTENDU QUE le directeur des loisirs M. Patrice Boucher a organisé un concours afin de trouver un nom au festival et que le prix est un certificat cadeau d'une valeur de 150\$ chez Bi-Sports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu d'autoriser l'achat du certificat de 150 \$ au poste budgétaire 02 70130 499.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.02 (2012-01-17) - Acceptation de facture logiciel ProLoc-système de réservation aréna

8.2 - Acceptation de facture logiciel ProLoc-système de réservation aréna

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de renouveler le contrat de service annuel pour le système de réservation ProLoc à l'aréna au

montant de 532 \$ plus taxes, pris à même le poste budgétaire 02 70130 414.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.03 (2012-01-18) - Facture Association des arénas du Québec

8.3 - Facture Association des arénas du Québec

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de payer la facture de l'Association des arénas du Québec au montant de 45 \$ taxes incluses pour les tournois suivants, provincial atome, Junior Desjardins et Olympique, pris au poste budgétaire 02 70130 494.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.04 (2012-01-19) - Adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal

8.4 - Adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de renouveler l'adhésion des loisirs de Saint-Agapit à l'Association québécoise du loisir municipal pour la somme de 343.26 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 70150 494.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.05 (2012-01-20) - Adhésion à l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives

8.5 - Adhésion à l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de renouveler l'adhésion à l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives pour un montant de 210.76 \$ taxes incluses poste budgétaire 02 70130 494.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.06 (2012-01-21) - Facture licence annuelle SOCAN

8.6- Facture licence annuelle SOCAN

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de payer la facture pour la licence annuelle de la SOCAN pour l'utilisation de musique de fond pour la patinoire extérieure. Le montant de 119.94\$ taxes incluses sera pris au poste budgétaire 02 70130 494.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.00 - Complexe des Seigneuries

9- Complexe des Seigneuries

09.01 (2012-01-22) - Création du comité d'embauche agent de marketing

9.1-Création du comité d'embauche agent de marketing

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé lors de l'élaboration de son budget 2012 qu'il était primordial d'embaucher un agent de marketing pour le Complexe des Seigneuries, afin de s'occuper du service à la clientèle et des réservations des salles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras que le comité d'embauche sera composé de Mme Micheline Beaudet, conseillère, M. Pierre Audesse conseiller, M. Steve Lemay surintendant espaces verts et bâtiments et Mme Isabelle Paré, directrice générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.02 (2012-01-23) - Facture licence SOCAN Complexe des Seigneuries

9.2- Facture licence SOCAN Complexe des Seigneuries

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de payer le droit de licence de la SOCAN pour la musique de fond dans les salles du Complexe des Seigneuries au montant de 465.91\$ taxes incluses, au poste budgétaire 02 70120 794.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.03 (2012-01-24) - Facture logiciel de réservation ProLoc, système de réservation du Complexe des Seigneuries

9.3- Facture logiciel de réservation ProLoc, système de réservation du Complexe des Seigneuries

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de payer la facture pour le logiciel de réservation ProLoc pour les salles du Complexe des Seigneuries au montant de 316 \$ plus taxes au poste budgétaire 02 70120 414.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.00 - Service des incendies

10- Service des incendies

10.01 (2012-01-25) - Facture contrat de soutien annuel logiciel Première Ligne

10.1 - Facture contrat de soutien annuel logiciel Première Ligne

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de payer la facture du contrat de soutien du logiciel Première Ligne utilisé par le service des incendies au montant de 944.75 \$ taxes incluses poste budgétaire 02 22000 414.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.02 (2012-01-26) - Adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

10.2- Adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de renouveler l'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour un montant de 239.24 \$ taxes incluses au poste budgétaire 02 22000 494.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.03 (2012-01-27) - Rapport sur la situation des activités du services des incendies

10.3 - Rapport sur la situation des activités du service des incendies

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie du 20 octobre au 12 décembre 2011.

Alarme incendie :	2
Feu de bâtiment :	0
Feu déchets :	2
Feu d'installation électrique :	0
Feu de cheminée :	0
Désincarcération/accident de la route :	0
Assistance aux citoyens :	0
(Sauvetage d'une personne accident VTT)	0
Entraide aux municipalités :	3
TOTAL APPELS D'URGENCE	7
AUTRES APPELS ET ACTIVITÉS	0
Pratique :	0
Permis de feu :	0

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

11 - Finances

11- Finances

11.01 (2012-01-28) - Acceptation de facture SNC Lavallin- développement Boulay Rang des Pointes

11.1- Acceptation de facture SNC Lavallin- développement Boulay Rang des Pointes

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay d'autoriser le paiement de la facture de la firme d'ingénieurs SNC Lavalin pour leur services professionnels dans le Développement Boulay Rang des Pointes au montant de 4 699.41 \$ taxes incluses, poste budgétaire 22 32030 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.02 (2012-01-29) - Acceptation de facture SNC Lavalin surveillance de chantier - Développement de la Tannerie 1A et 1B

11.2 - Acceptation de facture SNC Lavalin surveillance de chantier - Développement de la Tannerie 1A et 1B

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay d'accepter la facture de la firme d'ingénieurs SNC Lavallin pour leurs services professionnels de surveillance de chantier dans le projet de Développement de la Tannerie 1A et 1B au montant de 1 230.39\$ taxes incluses aux postes budgétaires 22 32019 721 et 22 32027 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.03 (2012-01-30) - Acceptation facture SNC Lavalin surveillance de bureau- Développement de la Tannerie 2B

11.3-Acceptation facture SNC Lavalin surveillance de bureau- Développement de la Tannerie 2B

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay d'accepter la facture de la firme d'ingénieurs SNC Lavalin pour leurs services professionnels de surveillance de bureau pour le projet de Développement de la Tannerie 2B au montant de 717.73\$ taxes incluses, poste budgétaire 22 32032 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.04 (2012-01-31) - Facture d'entretien et de soutien logiciel de comptabilité municipal PG

11.4 - Facture d'entretien et de soutien logiciel de comptabilité municipal PG

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de payer la facture d'entretien et de soutien pour l'utilisation du logiciel de comptabilité municipal PG au montant de 7 416.52 \$ taxes incluses. La somme sera prise au poste budgétaire 02 13000 527.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.05 (2012-01-32) - Facture droit d'utilisation annuel logiciel Accès Cité-UEL

11.5- Facture droit d'utilisation annuel logiciel Accès Cité-UEL

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de payer la facture pour le droit d'utilisation annuel du logiciel Accès Cité -UEL au montant de 1 976.60 \$ taxes incluses au poste budgétaire 02 13000 527.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.06 (2012-01-33) - Facture contrat d'entretien et de soutien du logiciel Syged

11.6-Facture contrat d'entretien et de soutien du logiciel Syged

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de payer la facture pour le contrat d'entretien et de soutien du logiciel Syged au montant de 1 236.09 \$ taxes incluses, au poste budgétaire 02 13000 527.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.07 (2012-01-34) - Liste des salaires pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2011

11.7-Liste des salaires pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2011

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser les salaires pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2011 pour un total de 89 720.22 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.08 (2012-01-35) - Liste des comptes fournisseurs au 31 décembre 2011

11.8- Liste des comptes fournisseurs au 31 décembre 2011

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de présenter la liste des comptes fournisseurs au 31 décembre 2011 pour un total de 154 071.34 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

12 - Varia

12- Varia

12.01 (2012-01-36) - Appui au Rodéo de Saint-Agapit

12.1- Appui au Rodéo de Saint-Agapit

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'appuyer le comité organisateur du Rodéo de Saint-Agapit dans leurs démarches d'organisation de l'édition 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.02 (2012-01-37) - Nomination chef pompier

12.2 Nomination chef pompier

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de nommer M. Donald Groleau chef pompier pour la municipalité de Saint-Agapit tel que recommandé par l'équipe du service des incendies.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13 - Période de question des contribuables

13 - Période de questions des contribuables

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

14 (2012-01-38) - Levée ou ajournement de la séance

14 - Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de lever la séance ordinaire à 22h.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré secrétaire-trésorière/directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse